

Une dynamique collective au service de notre mission

Chers membres, partenaires et lecteurs,

C'est avec une grande fierté et beaucoup d'enthousiasme que nous vous présentons cette première newsletter de l'association ANDIME. Elle marque une nouvelle étape dans la vie de notre association, en créant un espace dédié à l'information, au partage et à la réflexion. Depuis la constitution d'ANDIME, nous avons travaillé ensemble, avec détermination et conviction, pour faire de notre association un acteur incontournable dans l'accompagnement des personnes présentant des Troubles du Neurodéveloppement (TND). Ce chemin parcouru est le fruit d'un engagement collectif, porté par l'ensemble des administrateurs et soutenu par vos contributions et votre confiance.

Des sollicitations qui renforcent notre rôle

Au fil des mois, nous avons été sollicités à plusieurs reprises par des instances nationales pour contribuer à des travaux essentiels à l'évolution de notre secteur. Ces invitations, que nous honorons avec sérieux et engagement, témoignent de la reconnaissance de notre expertise et de la pertinence de nos actions. Ensemble, nous avons su porter une voix forte et claire, au service des jeunes que nous accompagnons et de leurs familles.

Un moment clé : le décret sur les dispositifs intégrés

L'un des temps forts récents pour notre secteur a été la parution, en juillet 2024, du décret sur les dispositifs intégrés. Ce texte constitue une avancée majeure pour structurer la collaboration entre les différents acteurs intervenant auprès des jeunes avec des TND. Au sein d'ANDIME, nous sommes pleinement engagés pour accompagner et faciliter sa mise en œuvre, afin qu'elle réponde concrètement aux attentes des professionnels et surtout aux besoins des jeunes concernés et de leurs familles.

Ensemble pour avancer

À travers cette newsletter, nous souhaitons non seulement partager nos actions et réflexions, mais aussi renforcer les liens entre tous les membres de notre réseau. Cet espace d'échange se veut une ressource utile et inspirante pour continuer à avancer ensemble, avec ambition et solidarité.

Nous remercions chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement à nos côtés. C'est collectivement, en réunissant nos forces, que nous parviendrons à bâtir des réponses adaptées, inclusives et porteuses d'avenir pour les jeunes et leurs familles.

Avec toute notre reconnaissance, et tous nos vœux pour cette année 2025

Pour les administrateurs d'ANDIME

Le président
D.DRIOLLET

L'Actu des familles



Andime est une association nationale qui a choisi de donner **la place aux familles**.

L'association a mis en place un espace d'échange et de **travail collaboratif** mensuel où chaque adhérent (parent, bénéficiaire, professionnel) est libre de participer.

Depuis le démarrage de l'association, nous réfléchissons à des thématiques et des actions autour de l'accès à l'information, de sa vulgarisation, des retours d'expérience de chacun qui illustrent **la collaboration entre associations, professionnels et familles**.

Andime est sollicitée et reçue par des instances nationales (Assemblée nationale, Ministères, ARS, colloques...) et à chaque fois les familles adhérentes sont représentées et ont un espace de parole.

Notre présence est effective, nous nous sentons écoutées.

Rejoignez-nous ! Nous souhaitons vivement que d'autres familles rejoignent l'association pour soutenir notre représentation, enrichir nos réflexions, multiplier nos actions.

Décryptage de l'info...

Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

Paru le 5 juillet 2024 au JO, le décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux confère enfin un cadre légal aux nombreux fonctionnements en dispositifs intégrés en cours sur le territoire.

Pour rappel, il vise plusieurs objectifs :

- Faciliter la scolarisation en milieu ordinaire,
- Améliorer la participation de l'intéressé et de sa famille aux décisions relatives à l'évolution de son parcours scolaire,
- Permettre la réalisation d'un projet de vie à visée inclusive,
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs et s'inscrire dans une évolution progressive de l'offre de santé.

Très largement inspiré du décret DITEP, ce texte ancre plusieurs points d'évolution pertinents dans le fonctionnement des ESMS enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap :

- La possibilité de faire évoluer avec souplesse les accompagnements proposés, en concertation avec les familles ; l'ESMS doit proposer « des prestations adaptées, souples et modulaires », prioritairement en milieu ordinaire, à temps partiel ou à temps complet.
- La fonction ressource des ESMS à destination de l'École et des partenaires de droits communs. Ce partage d'expertise concerne potentiellement l'ensemble des environnements

de vie du jeune, dans une logique de mise en accessibilité indispensable pour qu'advienne une société qui soit plus inclusive.

- L'intensification des logiques de coopération et de partenariat.

A cet effet, une convention cadre doit être conclue entre l'ensemble des acteurs concourant au dispositif intégré, afin de traiter des modalités d'organisation et des engagements attendus par les différentes parties.

Nouvelle étape dans l'intégration des ESMS, conformément à la loi pour une école de la confiance, la publication de ce décret a été concomitante à celle de la circulaire définissant le cahier des charges des PAS, qui porte également une attente nouvelle quant aux modes d'intervention du secteur médicosocial. En cela, des dynamiques d'évolutions claires du secteur sont tracées.

Enfin, restent attendues les modalités de décompte de l'activité et leur articulation à la réforme SERAFIN-PH à venir, lourdes d'enjeux sur la santé financière du secteur.

Le modèle de décompte de l'activité proposé par nos collègues de l'AIRe actuellement expérimenté dans de nombreux dispositifs, permet de refléter la souplesse du fonctionnement en dispositif : il témoigne des « parcours » et peut servir de base au dialogue avec les Autorités de Tarification et de Contrôle.

Plaidoyer pour l'inclusion



Les 29 et 30 mai 2024 les administrateurs d'ANDIME se sont réunis à Bordeaux pour participer à un séminaire de travail pour élaborer ensemble un plaidoyer sur l'inclusion.

Lors de ces travaux, nous avons été accompagnés par Mr Alain DEWERDT (consultant) qui a été un facilitateur pour laisser place à notre réflexion.

Récemment, nous avons effectué une communication sur ce plaidoyer dont nous vous rappelons le contenu :

« Je ne suis pas à part. Je peux aller à l'école, avec mes amis, au club de sport, jouer dans mon quartier... Je suis différent(e) comme tout le monde. Je peux être comme les autres et faire comme les autres, avoir les mêmes rêves que tout le monde... »

ANDIME s'engage pour promouvoir une société inclusive apte à reconnaître et valoriser les capacités, la richesse et la diversité de chacun

Nos actions visent à :

- Changer le regard sur le handicap et particulièrement sur les troubles neurodéveloppementaux
- Développer des dispositifs inclusifs et agiles qui mobilisent tous les partenaires dans l'accompagnement du parcours de chaque jeune
- Rendre accessibles, pour tous les jeunes et leurs familles, les services dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit en qualité de citoyen.

L'activité d'ANDIME depuis notre dernière assemblée générale :

- 08/04/2024 : rencontre de Mme KHATTABI, Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités et des Familles, chargée des personnes handicapées
- Intégration du Comité de Pilotage pour l'Etude sur les Dispositifs Intégrés créé par la DGCS
- Participation à la mission d'évaluation des orientations et parcours des enfants accueillis en IME et du fonctionnement de ces ESMS menée par l'IGAS
- Intervention aux journées de l'association des SESSAD et DPMO de la région Occitanie
- Intégration du comité de pilotage de l'association Contre les Violences sur Mineurs dans le cadre de la mesure 5 du plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027
- Participation au comité de pilotage des journées nationales de l'ANCREAI à Marseille
- Participation au consortium dispositifs enfance Occitanie piloté par l'ARS de cette région
- Développement d'un partenariat avec « Actif Formation » pour travailler sur la création de contenus sur le passage en dispositifs intégrés

Adhésion 2025

Pour mieux asseoir notre représentativité, il est important que nous continuions à développer le nombre d'adhérents. Nous comptons sur vous pour que chaque établissement et service de chaque association puisse adhérer. De même, n'hésitez pas à en parler à chacun de vos collaborateurs ainsi qu'aux familles que vous accompagnez. Les modalités d'adhésion sont très simples, il vous suffit de vous rendre sur notre site andime.fr ou d'utiliser le QR code ci-dessous.



Flashez pour adhérer !!!

2^{ème} journée nationale ANDIME



Journée Nationale
27 Mars 2025
Dès 08h30

Le dispositif intégré, de la théorie à la pratique : *comment les jeunes, les familles et les professionnels façonnent ensemble leur avenir ?*



Programme

Accueil à partir de 08h30 : café - viennoiseries

Inscriptions en ligne :
<https://andime.fr> à partir du 6 janvier 2025

09h15 : Ouverture de la journée par Dominique DRIOLLET, Président ANDIME
09h30 : Charles GARDOU, anthropologue, président de la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (Firah) : intervention et échanges avec la salle

11h15 : TABLE ronde : Jeunes, familles, professionnels, comment collaborer pour une transformation réussie ?

12h30 : Buffet offert par ANDIME

14h00 : Evolution de l'offre : le point de vue d'acteurs institutionnels
14h45 : Table Ronde : L'évolution de l'offre : une dynamique des possibles ?

16h30 : Projections sur 2025 et conclusions de la journée

16h45 : Assemblée Générale ANDIME

ASSOCIATION NATIONALE DES DISPOSITIFS INCLUSIFS MÉDICO-ÉDUCATIFS
Association Loi 1901 - 38 Rue Dunois - 75013 Paris



Tarifs* :

*Buffet midi offert

Adhérents : 110€

Non adhérents : 170€

Familles adhérentes :
gratuit

Lieu : Le MAS

10 Rue des Terres au
Curé, 75013 Paris

Appel à contribution

Afin d'alimenter une rubrique consacrée aux innovations, créations et expérimentations développées dans vos régions, nous vous sollicitons pour nous partager ces actions en faveur des publics accompagnés. Celles-ci feront l'objet d'une rubrique l'Actu de nos régions dans nos prochaines newsletters. **Envoyez-nous vos contributions à : contact@andime.fr**